

Agrica Epargne accélère sur l'investissement responsable

Anncée dans son ADN depuis 2006, et récompensée par le prix de l'Investisseur responsable dès 2009, la stratégie d'investissement responsable d'Agrica Epargne, société de gestion d'essence paritaire et filiale à 100 % des institutions de prévoyance du groupe Agrica, connaît depuis 2018 un nouvel élan. « Cette stratégie, qui repose sur les valeurs phares du paritarisme, d'engagement durable, de solidarité, de responsabilité de notre groupe, était innovante lors de son déploiement dans l'univers des investisseurs institutionnels, souligne Florence Bihour-Frezal, directrice de la stratégie ESG*, des opérations commerciales et de la communication d'Agrica Epargne. Les développements réglementaires des dernières années, notamment sur l'enjeu majeur du climat, nous conduisent tout naturellement à nous mobiliser encore davantage, avec toujours comme leitmotiv de garder une longueur d'avance. »

100 % des encours sous suivi ESG et climat

Parallèlement à l'accompagnement, en 2018, du groupe Agrica dans la refonte de sa politique ISR, la rédaction de sa charte ISR et la signature, par celui-ci, des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, Agrica Epargne s'était fixé comme objectif un suivi ESG et climat sur 100 % des encours gérés au bénéfice des investissements du groupe Agrica, en épargne salariale ainsi qu'en gestion dédiée sous forme de mandats et fonds de fonds.

* Environnementale, sociale et de gouvernance

« Cet objectif, qui s'inscrit bien évidemment dans le cadre exigeant des PRI, a été atteint, comme prévu, en 2020 », précise Florence Bihour-Frezal.

Ce suivi ESG et climat s'appuie sur une méthodologie propriétaire élaborée en 2008, en collaboration avec l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris, et renforcée depuis deux ans. « Il s'agit désormais d'une approche globale qui combine l'analyse ESG, les controverses, l'approche climatique et l'engagement, explique Florence Bihour-Frezal. Aucune dimension ne l'emporte sur une autre. » Agrica Epargne insiste également sur la terminologie de « suivi » et non « d'intégration » ESG et climat. « La moitié de nos encours étant en multigestion, nous ne pouvons pas imposer notre méthodologie à nos partenaires, précise-t-elle. Sur ces encours, nous réalisons des due diligences très approfondies, avec des réponses nécessairement argumentées, sur les quatre dimensions de notre grille d'analyse. Ce suivi s'appuie aussi sur un dialogue constructif et transparent avec nos partenaires pour les inciter à s'engager davantage si nécessaire. »

Des moyens supplémentaires

Pour accompagner le renforcement de sa stratégie d'investissement responsable, Agrica Epargne s'est dotée de moyens supplémentaires. Notamment d'une équipe intégrée, composée de sept experts métiers (analyse ESG, gestion et contrôle des risques) pour assurer, de manière collaborative, au sein du comité de suivi opérationnel ISR, le déploiement de la stratégie à l'ensemble des gestions et des



Chiffres clés

100 % sous suivi ESG et climat, soit **2,3 Md€** d'encours

14 collaborateurs, dont une équipe ESG composée de **7 experts métiers**

équipes d'Agrica Epargne sur la base de la stratégie définie par le comité stratégique ISR, composé de la direction générale. La société de gestion a signé des partenariats avec des fournisseurs de données pour déployer son approche climat, aujourd'hui articulée autour d'une stratégie carbone et d'une stratégie charbon thermique. « Cette approche vise aussi à évaluer la dynamique des entreprises dans la transition climatique et à les accompagner dans le déploiement de leur stratégie, mais aussi à favoriser la transition sociale qui va nécessairement de pair », précise Florence Bihour-Frezal. Pour Agrica Epargne, accroître son engagement en faveur de l'investissement responsable passe également par la formation des équipes au-delà de l'analyse financière et de la gestion. « Il est essentiel que les forces de vente soient sensibilisées et formées à l'investissement responsable pour porter cette démarche auprès des épargnants », fait valoir Florence Bihour-Frezal. A ce titre, Agrica Epargne s'appuie sur un sondage réalisé fin 2020 auprès de quelque 70 entre-

prises partenaires en épargne salariale, avec un résultat sans appel: 81 % des sondés souhaitent une performance financière respectueuse des enjeux de développement durable, tout particulièrement au regard de l'environnement, de l'emploi et de la santé. « Cette consultation est innovante et faite en amont de la réglementation européenne à venir pour mieux identifier les préférences des épargnants en matière d'ESG, précise Florence Bihour-Frezal. Nous allons développer ces consultations afin de toujours mieux répondre aux besoins de nos clients. » Mais, là encore, Agrica Epargne a fait preuve d'anticipation en lançant fin 2020 Agrica Epargne Euro Responsable, un fonds responsable et de partage investi dans les actions de la zone euro, avec un prisme environnement et santé. ■ Carole Leclercq

Zoom sur... Agrica Epargne Euro Responsable

Investi dans les actions de la zone euro et agréé par l'AMF en tant que fonds « significativement engagé », Agrica Epargne Euro Responsable a pour objectif de délivrer une performance financière – en tenant compte des enjeux de durabilité ESG, notamment au regard des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Deux thématiques porteuses sur le long terme sont privilégiées: l'environnement et la santé.

Sur la base de la méthodologie propriétaire ESG et climat d'Agrica Epargne et d'une analyse financière pour finaliser la sélection des valeurs, au moins 50 % des investissements doivent être réalisés dans des entreprises dont les produits ou les services ont une contribution positive aux ODD et au

moins 50 % des encours du portefeuille doivent être positionnés sur des entreprises qui favorisent la santé et l'environnement. « Ces deux approches sont complémentaires, puisque 11 des 17 ODD sont tournés vers la santé et l'environnement », précise Florence Bihour-Frezal.

Parmi ses autres marqueurs forts en matière d'investissement responsable, le fonds vise une contribution sociétale ciblée et immédiatement tangible sur le plan local. 10 % des frais de gestion sont donc rétrocédés à deux organisations, Siel Bleu et Clinatéc. Destiné aux investisseurs institutionnels et déjà utilisé par Agrica Epargne dans sa multigestion, ce fonds a également vocation à rejoindre la gamme FCPE de l'offre épargne salariale et retraite d'Agrica Epargne.



Questions à... **FLORENCE BIHOUR-FREZAL**, directrice de la stratégie ESG, des opérations commerciales et de la communication d'Agrica Epargne

Pourquoi avoir choisi le prisme environnement et santé ?

La santé est ancrée dans l'ADN d'Agrica Epargne en tant que filiale du groupe Agrica qui poursuit une mission d'intérêt sociétal d'accompagnement des entreprises, des salariés et des retraités sur les aspects santé, prévoyance et épargne retraite. La santé est par ailleurs interdépendante de l'environnement. Ce sont deux défis majeurs du XXI^e siècle. Selon l'OMS, neuf personnes sur dix qui respirent un air contenant un niveau élevé de polluants et 7 millions de personnes meurent chaque année des conséquences de la pollution de l'air. La variabilité du climat et son réchauffement sont également des causes de décès et de maladies. Le coût économique est considérable. Dans les 15 pays émettant les plus grandes quantités de gaz à effet de serre, les conséquences de la pollution de l'air sur la santé représentent 4 % de leur PIB.

Quelles sont les missions des deux organisations choisies pour rétrocéder des frais de gestion ?

Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, à travers l'activité physique adaptée. Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives comme Parkinson ou Alzheimer. Ces deux organisations œuvrent donc, de manière complémentaire, en faveur de l'accès aux soins pour tous, qui est un besoin fondamental; la première à travers une approche « douce », la seconde avec une approche technologique.

AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE

- Code ISIN de la part A: **FR0013529849**
- Code ISIN de la part B: **FR0013529856**
- Code ISIN de la part I: **FR0014000857**
- Forme juridique: **FCP**
- Société de gestion: **Agrica Epargne**
- Gérante: **Emmanuelle Ferreira**
- Indice de référence: **100 % MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis)**
- Date de lancement: **23 novembre 2020**
- Encours sous gestion: **21,8 M€ au 31 décembre 2020**

Investisseurs

- Profil investisseurs: **tout souscripteur**
- Durée de placement recommandée: **supérieure à cinq ans**

Objectif de performance:

- **L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection de valeurs mobilières respectant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par la société de gestion en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU, sur la période de placement recommandée.**

Risques

- **5 sur une échelle de 1 à 7** (échelle de risque selon DICI – Document d'information clé pour l'investisseur)
- Risque de perte en capital

Frais

- Frais de souscription max.: **4 %**
- Frais de rachat max.: **0 %**
- Frais de gestion: **selon les parts**
 - Part A: **0,80 % TTC maximum**
 - Part B: **1 % TTC maximum**
 - Part I: **0,40 % TTC maximum**
- Frais courants: **selon les parts**
 - Part A: **1 %**
 - Part B: **1,20 %**
 - Part I: **0,60 %**
- Commission de surperformance: **selon les parts**
 - Part A: **néant**
 - Part B: **néant**
 - Part I: **20 % TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence comme détaillé dans la méthode présentée ci-dessous sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à trois ans, dans la limite de 0,60 % par an.**